

O B J E T : Construction du FOYER DE JEUNES à BOIS DE NEFLES  
- approbation du dossier technique  
- autorisation de passer un marché négocié avec l'entreprise  
présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Services Techniques de la Ville viennent de terminer l'étude du projet du FOYER de JEUNES de BOIS DE NEFLES.

Ce projet comprend :

- 1 grande salle couverte d'une toiture à 4 pentes inversées
- 1 bassin
- 1 aire bétonnée sous pergola.

Le coût de cette opération s'élève à 250 000 Francs.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au chapitre 903 article 232-02 du budget.

Je vous demande en conséquence Mesdame et Messieurs :

- d'approuver le dossier technique
- de m'autoriser à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Puis il lit l'avis des Commissions :

"Les commissions demandent que soit chiffrée en variante une solution de toiture en galvabac".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD - Je ne suis pas d'accord pour les toitures inversées, parce que cela pose trop de problèmes d'étanchéité.

M. CHARRITAT - Il s'agit de toitures alternées et non de toitures inversées.

Des explications sur plan sont données.

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VU - St Denis le 14 Mai 1980  
P/le Prefet

Le Secrétaire Général

Signé Patrice Maguier

Pour Copies Certifiées Conformément

Pour le Prefet

Le Chef de Bureau délégué

J. Lacoste